

RÈGLEMENT

CHALLENGE DES REUSSITES

Adopté par le Comité Directeur du 28 mars 2025

Article 1.

Afin de valoriser d'autres réussites que des réussites sportives, le Comité Départemental de Basketball organise les "Challenges des Réussites".

Article 2.

Ces Challenges récompenseront, chaque saison, 19 associations sportives du Maine-et-Loire, comme suit :

- Challenge de l'association sportive la plus dynamique : 3 clubs
- Challenge des officiels : 3 clubs
- Challenge de la fidélisation : 3 clubs
- Challenge du MiniBasket : 3 clubs
- Challenge de la formation : 2 clubs
- Challenge des Nouvelles Pratiques : 2 clubs
- Challenge du supporter : 2 clubs
- Challenge Coup de cœur : 1 club

Les Challenges récompensent une association sportive par catégorie, les Challenges qui récompensent plusieurs clubs sont donc constitués de plusieurs catégories.

Les catégories sont constituées, autant que faire ce peu, d'autant d'associations sportives, classées en fonction de leurs effectifs.

Ainsi, les catégories des Challenges à 2 catégories (à l'exception du Challenge du supporter) sont définies comme suit : la catégorie des associations sportives ayant un effectif inférieur à la médiane des effectifs, et la catégorie des associations sportives ayant un effectif strictement supérieur à la médiane des effectifs.

Les catégories des Challenges à 3 catégories sont définies comme suit : la catégorie des associations sportives ayant un effectif inférieur au premier tercile des effectifs, la catégorie des associations sportives ayant un effectif compris entre le premier et le deuxième tercile, et la catégorie des associations sportives ayant un effectif supérieur au deuxième tercile.

Article 3. Règles de participation

La participation à ces Challenges est ouverte automatiquement pour toutes les associations sportives du Maine-et-Loire, exception faite :

- des associations sportives organisant les ¼, ½ et Finales des Coupes et Challenges de l'Anjou seniors
- des associations sportives organisant les ½ et Finales des Coupes et Challenges de l'Anjou jeunes
- des associations sportives ayant remporté le même challenge lors de l'une des deux saisons précédentes
- des associations sportives n'étant pas en règle avec la Trésorerie du Comité Départemental.

Seul le Challenge du supporter de la Coupe et Challenge de l'Anjou jeune ne suit pas les exceptions listées ci-dessus.

Article 4. Règlement

Les nombres pris en compte (licencié-e-s, formations, ...) sont ceux de la saison en cours (année N), sauf précision. Il en est de même pour la catégorisation des groupements sportifs en nombre de licenciés (référence = année N).

En cas d'égalité dans une catégorie : l'association sportive ayant le moins de licencié-e-s sera récompensée.

4.1 - Challenge de l'association sportive la plus dynamique :

Ce Challenge récompense les plus fortes progressions (en proportion) par rapport à la saison précédente.

∅ Calcul pour la catégorie « 1^{er} tiers » :

Le pourcentage d'augmentation de licences par rapport à la saison N-1 sera affecté d'un coefficient, dépendant du nombre de licenciés comme suit :

Nombre de licencié sur la saison en cours divisé par le premier tercile
(c'est-à-dire l'effectif du plus gros club de la catégorie)

∅ Calcul pour les autres catégories :

Pourcentage d'augmentation de licences par rapport à la saison N-1.

∅ Condition requise :

L'association sportive doit avoir engagé au minimum une équipe en championnat « jeunes ».

4.2 - Challenge des officiels :

Ce Challenge récompense les associations sportives ayant mis en place des actions permettant de développer l'arbitrage sur le territoire.

ø **Calcul :**

Arbitre Officiel au 01.01	(Nombre d'arbitres / Nombre de licenciés) x 50
OTM officiel au 01.01	(Nombre d'OTM / Nombre de licenciés) x 30
Statisticien officiel au 01.01	(Nombre de statisticiens / Nombre de licenciés) x 10
Accueil d'une J.D.A.	1 point par club accueillant
Accueil d'une matinée de l'arbitrage	1 point par club accueil
Participation aux matinées de l'arbitrage	1 point par club participant

ø Condition requise :

L'association sportive doit répondre au Pacte #TousEngagés.

4.3 - Challenge de la fidélisation :

Ce Challenge récompense les associations renouvelant le plus de licencié-e-s d'une saison à l'autre.

ø **Calcul :** Pourcentage de non-renouvellement le plus faible.

Les clubs uniquement engagés en loisir seront exclus de ce challenge.

4.4 - Challenge du MiniBasket :

Ce Challenge récompense les associations sportives ayant mis en place des actions de développement et d'animation vers le MiniBasket sur le territoire.

ø **Calcul :**

Nombre de MiniBasketteurs	(Nombre de MiniBasketteur / Nombre de licenciés) x 8
Label MiniBasket Bronze	1 point
Label MiniBasket Argent	1,5 points
Label MiniBasket Or	2 points
Label MiniBasket Fédéral	2 points
Participation au Forum MiniBasket	1 point si le club participe
Engagement dans une O.B.E.	1 point si le club fait au moins une O.B.E.

ø Conditions requises :

L'association sportive doit participer :

- Au Père Noël du BabyBasket ;
- A la Fête du MiniBasket ;
- Aux Réunions de secteurs MiniBasket.

4.5 - Challenge de la formation :

Ce Challenge récompense les associations sportives favorisant les formations d'encadrement (officiels, entraîneurs, dirigeants, ...).

∅ Calcul :

Formation d'officiels :

Arbitre stagiaire PEA – FAO -SAJ :

(Nombre de stagiaires / Nombre de licenciés) x 80

Participation aux J.D.A.

1 point par club participant

Participation aux matinées de l'arbitrage

1 point par club participant

Formation de cadres :

Découverte Arbitrage et Entraînement (DAE)

(Nombre de stagiaires / Nombre de licenciés) x 5

Brevet Fédéral :

(Nombre de stagiaires / Nombre de licenciés) x 80

Enfants/Jeunes/Adultes/VxE

1 point

Participation aux journées techniques

Formation du joueur :

Participation au Challenge Benjamins

1 point par club participant

Participation au défi U13

1 point par club participant

Formation de dirigeants :

Participation aux soirées, matinées
ou parcours d'information

(Nombre de participations à une action / Nombre
d'actions organisées) x 10

∅ Conditions requises :

L'association sportive doit :

Répondre au Pacte #TousEngagés ;

Participer à l'Assemblée Générale du Comité ;

Participer aux Réunions de secteurs ;

Accepter les visites de club U11.

4.6 - Challenge des Nouvelles Pratiques :

Ce Challenge récompense les associations sportives favorisant la promotion et le développement d'actions vers le Basket Santé, la Démarche Citoyenne, le jeu 3x3, ...

∅ Calcul :

Un label est considéré comme « nouveau » si l'association sportive n'a jamais eu ce label, ou s'il est renouvelé après 5 saisons sans l'avoir.

Le « Vivre Ensemble » :

Labellisation Basket Santé : 20 points si renouvellement, 60 points si nouveau

Labellisation Basket Tonik : 20 points si renouvellement, 60 points si nouveau

Labellisation Basket Tonik Form : 20 points si renouvellement, 60 points si nouveau

Labellisation Basket Inclusion :	20 points si renouvellement, 60 points si nouveau
Labellisation Basket Citoyen :	20 points si renouvellement, 60 points si nouveau
Licences Vivre Ensemble « VxE » :	$(\text{Nombre de licences VxE} / \text{Nombre de licenciés}) \times 100$
Licences Micro Basket :	$(\text{Nombre de licences Micro Basket} / \text{Nombre de licenciés}) \times 100$
Le « 3x3 » :	
Organisation d'un tournoi Open 3x3 :	10 points
Équipe de l'association sportive engagée en championnat 3x3 :	15 points
Formation Ref 3x3 et marqueur 3x3	1 point par stagiaire

4.7 – Challenge du supporter :

Ce Challenge récompense l'attitude des groupements sportifs engagés sportivement sur les rencontres de demies finales et finales jeunes de la saison en cours. Ce Challenge est ainsi constitué de 2 catégories :

- Challenge du supporter en demies finales Coupes et Challenges de l'Anjou jeunes
- Challenge du supporter en finales Coupes et Challenges de l'Anjou jeunes

Il est basé sur l'appréciation de l'attitude des supporters par les délégués du Comité présents sur les sites des demies finales et finales jeunes, selon les critères suivants :

- **Nombre de supporters :**
 - Environ 50 personnes 4 points
 - Environ 100 personnes 7 points
 - Plus de 150 personnes 10 points
- **Mascotte**
 - Présence d'une mascotte 4 points
 - Présence et respect 7 points
- **Respect des infrastructures**
 - Tribunes propres et intactes 4 points
- **Engagement personnel : maquillage, couleurs, habillement**
 - Environ 30% du public 4 points
 - Environ 50% et déguisements 7 points
 - Plus de 50% et coup de cœur 10 points

- **Respect de l'équipe adverse :**
 - Respect simple 7 points
 - Respect des équipes + supporters 10 points
- **Engagement collectif : ballons, banderoles...**
 - Environ 30% du public 4 points
 - Environ 50% du public et/ou tifo 7 points
 - Plus de 50% du public et/ou grand tifo 10 points
- **Encouragements**
 - Environ 30% du public 4 points
 - Environ 50% du public 7 points
 - 100% du public 10 points
- **Respect des officiels**
 - Aucune contestation véhémement des décisions, aucune polémique constatée 10 points

Les points attribués pour chaque équipe, par les délégués du Comité, sont centralisés et comptabilisés. Le meilleur classé remporte le challenge.

Un club récompensé en demi-finales ne peut l'être à nouveau en finale.

Ø Conditions requises :

L'association sportive ne doit pas avoir eu de dossier disciplinaire vis-à-vis du public ou des supporters de cette équipe, sur la saison en cours.

4.8 - Challenge Coup de cœur :

Ce Challenge récompense une association sportive ayant fait preuve de dynamisme et d'esprit d'innovation dans un quelconque domaine.

Exemples : Développement du fair-play, accueil, action de promotion hors de l'association, etc...

Le club coup de cœur est directement désigné par le Bureau du Comité Départemental.

Article 5. Soirée des remises

Le palmarès des Challenges des Réussites sera proclamé à la suite du Bureau décideur des remises, par courrier nominatif aux groupements sportifs récipiendaires.

La remise des récompenses se fera lors d'une soirée spécifique : Challenges des Réussites et récompenses fédérales, à l'organisation du Comité de BasketBall du Maine-et-Loire.

À noter qu'un groupement sportif absent ou non représenté lors de la soirée de remises des Challenges des Réussites ne se verra attribuer ni le titre ni la récompense associée.

Article 6. Récompenses

Le Comité Départemental de BasketBall remettra à chaque vainqueur de chaque catégorie un bon d'achat chez ses partenaires.

Article 7.

Le Bureau du Comité Départemental est habilité à prendre toute décision dans les cas non prévus au présent règlement.

Philippe NICOLAS
Président



Marc LEGEAY
Secrétaire Général

